

Acte à classer

del_0031_2023_b

1 En préparation 2 Pour signature 3 Prêt à transmettre 4 En attente retour
Préfecture 5 > AR reçu < 6 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-04-13T15-42-19.00 (MI244447384)

Identifiant unique de l'acte :
027-200077329-20230403-del_0031_2023_b-BF (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : pesallpjob_BUDGET07_CA2022_07202209_seal

Date de décision : 03/04/2023



Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur
:

Acte : pesallpjob_BUDGET07_CA2022_0... Multicanal : Non

Pièces jointes :
del_0031_2023_vote_co... Type PJ : 70_DE - Délibération

 [Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 13/04/23 à 15:42

Par BUNEL Nadège

Transmis

Date 13/04/23 à 15:42

Par BUNEL Nadège

Accusé de réception

Date 13/04/23 à 15:48

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers :	35
En exercice :	35
Présents	26
Votants par procuration	2
Absents	9
Total des votes	28

7. Finances locales

7.1 Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du vingt-huit mars deux mille vingt-trois, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexis DARMOIS.

Étaient présents : M. AUBE, M. BEAUDOUIN, M. BERNARD, M. BIERRY, M. BOISSY, Mme CABOT B, M. CANTELOUP, M. DARMOIS, M. DESPLANQUES, M. DUCLOS, Mme DUTILLOY, Mme GAUTIER, Mme JEAMMET, M. LEFRANCOIS, Mme LOUVEL, M. MAUVIEUX, M. MESNIER, Mme MONLON, Mme MOUCHEL, Mme RETUREAU, Mme ROSA, Mme RUBETTI, Mme SIMON, M. TIMON, Mme VANNIER, M. VOLLAIS

Secrétaire de séance : M. BERNARD

Absent(s) excusé(s) : M. BURET, Mme DUVAL, Mme HAKI, Mme WACRENIER

Absent(s) : M. GUENNI, Mme KOUZIAEFF, Mme LOPES DUARTE, M. MARE, Mme QUESNEY

Procurations : M. BURET à M. DARMOIS, Mme DUVAL à Mme ROSA

DEL_0031_2023_Vote du compte administratif 2022 - Lotissement ferme des Places

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes effectivement réalisées dans l'année.

Il permet de contrôler la gestion de la collectivité, ainsi de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées.

Parallèlement, le comptable public de la collectivité, chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Président, élabore le compte de gestion qui doit exactement concorder avec le compte administratif.

Le budget annexe lotissement est un budget spécifique en comptabilité de stock de terrains, il retrace l'intégralité des dépenses et des recettes de l'opération d'aménagement et permet, à terme, de déterminer la perte ou le gain financier réalisé par la collectivité. Les terrains aménagés ne sont pas retracés dans des comptes d'immobilisation (chapitres 21 et 23) car l'objectif d'une opération de lotissement n'est justement pas d'immobiliser les terrains mais au contraire de les vendre le plus rapidement possible. Dès lors, la valeur de ces terrains (prix d'achat augmenté des travaux de viabilisation) est décrite dans des comptes de stock (comptes de classe 3).

Les résultats 2022 du budget annexe lotissement « Ferme des Places » se présentent comme suit :

La section de fonctionnement

Elle reprend les écritures de stocks (chapitres 042 et 043) et les écritures réelles (chapitre 011 et chapitre 66) correspondantes à l'aménagement du Lotissement Ferme des Places :

En dépenses pour un total de 1 681 929,87 € :

- Chapitre 002 : Report de l'excédent de fonctionnement 2021 pour 3 228,61 €
- Chapitre 011 : charges à caractère général pour 5 415,67 €
- Chapitre 66 : charges financières (intérêts de la dette) pour 10 590,20 €
- Chapitre 042 : opérations d'ordre de transferts entre sections pour 1 652 105,19 € correspondant au stock initial au 01/01/2022.
- Chapitre 043 : opérations d'ordre de transferts entre sections pour 10 590,20 € correspondant aux intérêts du stock.

En recettes pour un total de 1 678 701,94 € :

- Chapitre 70 : ventes de produits fabriqués, prestations de services pour 489 400,34 €
- Chapitre 75 : produits exceptionnels pour 0,68 € concernant des récupérations de TVA.
- Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre section pour 1 178 710,72 € correspondant au stock final au 31/12/2022.
- Chapitre 043 : opérations d'ordre de transferts entre sections pour 10 790,20 € correspondant aux intérêts et frais de stock.

La section d'investissement :

Elle reprend toutes les écritures de stocks correspondantes à l'aménagement du Lotissement Ferme des Places :

En dépenses pour un total de 1 980 983,29 € :

- Chapitre 040 : opération d'ordre de transfert entre section pour 1 178 710,72 €
- Chapitre 16 : emprunts et dettes assimilés pour 64 066,16 €
- Chapitre 001 : solde exécution négatif reporté N-1 pour 738 206,41 €

En recettes pour un total de 1 652 105,19 € :

- Chapitre 040 : opération d'ordre de transferts entre sections pour 1 652 105,19 €

SYNTHESE DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Le résultat de clôture de l'exercice 2022 en fonctionnement est de - 3 227,93 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2022 en investissement est de - 328 878,10 €

Les deux sections présentent un déficit généré par les reports des exercices précédents et dépenses à caractère général. Celui-ci devrait être absorbé par la vente des parcelles de terrains qui devrait continuer en 2023.

Aussi, et au regard de ce qui précède,

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20230403-del_0031_2023_b-BF
Date de télétransmission : 13/04/2023
Date de réception en préfecture : 13/04/2023

VU l'article L1612-12 du CGCT

VU l'article L2121-14 du CGCT,

CONSIDERANT la nécessité d'arrêter les comptes 2022 avant le 30 juin 2023,

Le Maire M. DARMOIS s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. CANTELOUP, premier adjoint, en charge du Personnel, des Sports, la Jeunesse et des affaires générales,

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité
Décide,

➤ **D'APPROUVER** le compte administratif 2022 tel que décrit et détaillé en annexe.

Fait à PONT-AUDEMER, le 03 avril 2023

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui atteste que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture d'Evreux

Alexis DARMOIS



Acte publié le 14.04.23

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20230403-del_0031_2023_b-BF
Date de télétransmission : 13/04/2023
Date de réception préfecture : 13/04/2023